

# **ZONE DE GOUVERNANCE Auvergne-Rhône-Alpes**

## **ADJOINTS ADMINISTRATIFS – CYCLE DE MOBILITÉ 2024-07**

### **DÉCISION POUR LE POSTE POURVU**

Nous vous rappelons que les arrivées au sein de la ZGE sont décalées d'un mois par rapport aux dates de mobilité prévues par la DRH. Afin de faciliter la prise en charge financière des agents, notamment par le CRGP, nous vous invitons à remplir systématiquement un accord tripartite précisant la date d'arrivée au regard de ces consignes. La date d'affectation pour les candidats externes est le 1<sup>er</sup> mars 2025.

Celle-ci peut être décalée, après, s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agent(e), conformément aux lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.

Le service devra faire connaître le 09 décembre 2024, dernier délai, les demandes de date d'affectation différée, en renvoyant l'accord tripartite signé par les 3 parties (services d'origine, d'accueil et l'agent(e)).

POSTE			CANDIDATE RETENUE		
Service	Intitulé de poste	N° poste	Nom prénom de la candidate	Corps	Ministère d'origine
<b>DDT 63</b>					
	Assistant(e) du bureau PDSF	0920630059	MIALON Céline	AAAE	FPT

Les autres postes publiés sur ce cycle de mobilité ne sont pas pourvus.

La présente décision sera publiée :  
- sur l'intranet : <http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr>  
- sur l'internet :<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

A Lyon, le 25/11/2024

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Le directeur régional délégué

*Signé*

Renaud DURAND